

Les paramètres de l'analyse dans la pratique lexicographique

À travers l'exemple du *TLF**

Françoise Henry

Dans la pratique lexicographique d'un dictionnaire monolingue tel que le *TLF*, l'analyse et la formalisation des faits lexicaux est chose complexe, en raison du nombre, de la diversité et de l'interaction des paramètres qui entrent en ligne de compte. Ces paramètres sont ici regroupés en trois grandes catégories, traitées en ordre croissant de spécificité¹.

1. Les conditionnements externes

1. 1. La tradition lexicographique

1. 1. 1. Le *TLF* s'inscrit dans une tradition lexicographique dont l'importance et, par voie de conséquence, l'incidence ne peuvent être niées. D'emblée, on a considéré que les dictionnaires existants "méritaient d'être pris en considération du seul fait que, ayant été lus ou consultés, ils ont agi sur la langue, soit en la stabilisant ou en en freinant l'évolution, soit en incitant à l'utilisation de matériaux qui acquéraient une autorité du seul fait qu'ils étaient accueillis par les lexicographes" [Imbs, 1971, p. XXI].

1. 1. 2. D'autre part, le *TLF* a, de cette tradition, hérité des caractéristiques comme la structure alphabétique, des éléments de description bien établis et un certain empirisme dans la mise au point de l'analyse (en dépit de bases linguistiques et de principes lexicographiques spécifiques → § 2. 3. et 3.).

1. 2. Le public destinataire. Un dictionnaire doit se définir par rapport à un public : dans le cas du *TLF*, ce public est constitué par "l'homme

*«Trésor de la langue française : dictionnaire de la langue du 19^e et du 20^e siècle (1789-1960)», 16 vol., Paris, Éd. du CNRS, 1971-1994.

¹La description typologique de ces paramètres est fondée sur quatre sources d'informations :

— des publications, principalement :

- articles définissant le projet, à la suite du Colloque de Strasbourg en 1957 ;

- préface du tome 1 et compléments de préface des tomes 3 et 7 ;

- articles publiés dans la revue «Le Français moderne» (en annexe ou sous forme de supplément) ;

- articles publiés au cours de la rédaction, autres que ceux cités précédemment, surtout contemporains de la deuxième moitié ou de la fin de l'entreprise ;

— des documents internes : normes rédactionnelles et leurs mises au point de divers types et certains documents d'archives des travaux préparatoires des premières années de vie du laboratoire ;

— des "souvenirs" de rédaction : les miens, mais aussi ceux de collègues ;

— le «TLF» lui-même.

cultivé moderne" [Imbs, 1971, p. xvii], tourné vers une culture de type humaniste dans un environnement matériel et intellectuel élargi, culture actualisée par l'intérêt nouveau porté aux sciences et aux techniques, sans pour autant que cet homme cultivé soit un spécialiste d'aucun domaine.

1. 3. Le facteur temps. Le temps dévolu à la réalisation du projet a eu également une certaine incidence : d'une part, les conditions de calendrier ont obligé à des compromis et à des modifications de programme ; d'autre part, les méthodes ont évolué en fonction de la variation des solutions apportées à certains problèmes rencontrés, de l'évolution de la linguistique moderne, de l'enrichissement continu de la documentation².

²A l'exception de modifications de détails, on peut considérer que les rubriques non synchroniques se sont stabilisées dans leurs lignes générales, dès le tome 3 pour la phonétique et l'orthographe, dès le tome 2 pour l'histoire et l'étymologie, et dès le tome 4 pour la bibliographie. En ce qui concerne l'analyse synchronique, l'évolution a été beaucoup plus continue, la forme définitivement stabilisée s'observant surtout dans la seconde moitié de l'ouvrage.

1. 4. La multiplicité des intervenants. La rédaction d'un grand dictionnaire n'est plus l'œuvre presque exclusive d'une seule personne, mais celle d'une équipe, et l'incidence du nombre des intervenants sur le contenu de l'ouvrage n'est pas non plus à négliger : cette multiplicité peut être source d'enrichissement, mais a pour contrepartie le fait que la conscience et l'interprétation des faits et des documents n'est pas uniforme, de même que l'appréciation relative des différents paramètres de l'analyse lexicographique.

1. 5. Le mode de publication. La publication du *TLF* au fur et à mesure de l'avancement de la rédaction, avant achèvement intégral, a eu pour conséquence d'obliger à rédiger dans l'ordre alphabétique à peu près strict, avec les inconvénients qui en résultent sur le plan sémantique, et d'inscrire dans le dictionnaire lui-même les divers changements liés au temps.

1. 6. La forme imprimée et la limitation de l'espace typographique. La forme imprimée, qui implique une présentation à accès univoque de l'information (par l'entrée lexicographique standardisée, dans un axe prioritairement alphabétique), fige et renforce les inconvénients de l'ordre alphabétique, même si l'on a recours à certains regroupements et à une série de renvois.

D'autre part, l'impossibilité de prévoir à coup sûr et en détail le volume de l'ouvrage total et la nécessité pratique de ne pas s'autoriser un dépassement excessif par rapport à ce volume global approximatif, joint à la difficulté de gérer les sous-ensembles selon le rythme de la publication, ont obligé à expérimenter certaines solutions en cours de rédaction et, en particulier, à trouver assez vite les moyens techniques d'économiser l'espace typographique, sans pour autant sacrifier les principes fondamentaux de l'ouvrage.

2. Les orientations générales

2. 1. Une synchronie éclairée par une perspective diachronique

2. 1. 1. Le projet originel du *Trésor* prévoyait plusieurs synchronies (correspondant à quatre ou cinq tranches chronologiques) subordonnées à une diachronie centrale (voir [Imbs, 1960, p. 4]), la mise en œuvre devant débiter par la tranche chronologique la plus récente dans les limites choisies de 1789-1960³, pour aboutir au *Trésor de la Langue Française : dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960)*.

³Pour la justification de ces limites, voir [Imbs, 1971, p. XIX-XX].

2. 1. 2. Dans ce *TLF*, par nécessité, la perspective diachronique a changé par rapport au projet initial et a vu son importance et sa relation à la synchronie modifiées : on est passé, en quelque sorte, à une diachronie complémentaire de la synchronie, qui permette d'éclairer le fonctionnement des mots dans la période considérée.

⁴Les aspects et jugements normatifs ne sont pas pour autant laissés de côté, mais toujours donnés à titre informatif.

2. 2. Un dictionnaire descriptif et philologiquement fondé

2. 2. 1. Le *TLF* a été conçu comme un dictionnaire descriptif et non normatif, en ce sens qu'on s'est donné pour objectif de décrire des usages observés dans un corpus, sans jamais prendre le bon usage comme critère d'acceptation ou de rejet [Imbs, 1977, p. 51]⁴.

⁵Pour la constitution de ce corpus, on se reportera à [Imbs, 1971, p. XXI-XXVI] et, pour plus de détails, aux informations parues dans différents numéros de «*Le Français moderne*» entre 1968 et 1974.

2. 2. 2. La mise au point du dictionnaire a été fondée sur des principes philologiques.

2. 2. 2. 1. Ces principes s'appliquent aux matériaux documentaires utilisés qui se répartissent en trois catégories :

— matériaux textuels consistant, d'une part, en un ensemble de contextes limités, résultat de dépouillements sélectifs et partiels (*l'Inventaire Général de la Langue Française*, préexistant au projet du *TLF* ; fichiers complémentaires constitués en cours de rédaction et documentation personnelle des rédacteurs) et, surtout, d'un corpus étendu de textes "d'auteurs usant de la langue sans préoccupation linguistique directe et donc non suspects de gauchir les matériaux de la preuve dans le sens de la thèse à prouver" [Imbs, 1971, p. XVI]⁵, textes essentiellement littéraires, mais aussi, pour 20% environ, scientifiques et techniques, et saisis (à peu près intégralement) sur support informatique, ce qui a permis de mettre à la disposition des rédacteurs trois produits dérivés très utiles : fiches-textes et concordances, puis groupes binaires (de plus en plus élaborés)⁶ ;

⁶Voir [Imbs, 1971, p. XXV].

• Fiche-texte = contexte de 18 lignes environ pour toute occurrence d'un mot ;
 • concordances = ensemble de contextes de 3 lignes, classés dans l'ordre chronologiques, pour toutes les occurrences d'une entrée lexicographique ;
 • groupes binaires = liste des occurrences d'une entrée lexicographique, dans un contexte d'une ligne, ordonnées selon des critères syntagmatiques et paradigmatisques, en fonction du mot précédent et du mot suivant dans le contexte.

— dictionnaires, antérieurs et contemporains, généraux et de spécialités, choisis en fonction d'un critère d'autorité et envisagés comme

des textes, même s'il s'agit de textes d'une nature particulière (voir [Imbs, 1971, p. XVI et XXI]) ;

— matériaux documentaires complémentaires tels que des études lexicologiques ou toute étude portant sur le vocabulaire.

2. 2. 2. 2. Pour les mêmes raisons philologiques, le *TLF* s'est voulu documentaire, par l'importance accordée aux éléments d'illustration (voir [Imbs, 1971, p. XIII]).

2. 3. Un dictionnaire de langue où la description de l'usage est régie par les tendances générales de la linguistique moderne

2. 3. 1. Comme dictionnaire de langue, le *TLF* se démarque, à la fois, du dictionnaire encyclopédique et du dictionnaire idéologique : "sur le chemin qui dans le signe mène du support matériel au sens, puis du sens au concept ou à la chose à quoi se réfère virtuellement et intentionnellement le sens, le dictionnaire de langue s'arrête au sens" et il procède "du mot au sens (du signifiant au signifié) et [...] donc le point de vue y est sémasiologique (un signifiant qui se donne des sens)" [Imbs, 1971, p. XII].

2. 3. 2. Le *TLF* "se veut non seulement dictionnaire d'interprétation, mais aussi dictionnaire de production et de créativité langagière" [Imbs, 1971, p. XXVII].

2. 3. 3. Les usages observés sont décrits et interprétés "selon une linguistique qui se veut explicative" [Imbs, 1977, p. 51], tendant à faire apparaître les liens historico-logiques entre les usages d'une même forme, en appliquant à la description lexicographique quelques grands principes sur lesquels la linguistique moderne (en tout cas contemporaine de la mise au point du projet) est parvenue à un certain consensus : analyse distributionnelle et analyse sémique [Imbs, 1977, p. 56], et, en cours de rédaction, quelques perspectives propres à la pragmatique. Mais, en fonction du public destinataire (→ § 1. 2.), il s'agit de recourir, dans la description, à un métalangage et à une formalisation qui, sans sacrifier les orientations fondamentales (entre autres linguistiques), restent accessibles à des non-spécialistes.

2. 3. 4. Enfin, si un dictionnaire de langue décrit essentiellement des phénomènes de langue, le *TLF* fait aussi quelques incursions dans le domaine des phénomènes de discours.

3. Les principes particuliers de l'analyse lexicographique

3. 1. Les données générales de macrostructure

3. 1. 1. En raison de l'ordre de présentation alphabétique, universellement adopté dans la majorité des dictionnaires imprimés pour son efficacité et sa neutralité, la matière du *TLF* est, selon la tradition, répartie en vingt-six tranches alphabétiques. Chaque tranche alphabétique commence par le traitement lexicographique de la lettre de regroupement.

3. 1. 2. Chaque tranche alphabétique comporte un nombre variable d'articles. L'article est constitué par un ensemble de données regroupées sous un titre typographiquement détaché, comportant la mention d'une entrée lexicographique suivie de sa catégorie grammaticale générale. Pour les tout premiers volumes du *TLF*, les données ainsi regroupées consistent en informations concernant à peu près exclusivement l'entrée mentionnée en titre, les entrées titres se succédant essentiellement selon l'ordre alphabétique (*vedettes autonomes*), exceptionnellement selon un ordre grammatical pour une catégorie de formes (*sous-vedettes* → § 3. 2. 3. 1.) ; seuls les articles consacrés à un élément formateur comportent des vocables pouvant être considérés comme entrées lexicographiques et regroupés en fonction d'un principe morphologique. Par la suite, l'article ayant pour titre un mot sémantique peut inclure des entrées lexicographiques regroupées dans sa dépendance (→ § 3. 2.).

3. 2. Les catégories d'entrées lexicographiques et la nomenclature

3. 2. 1. Les catégories d'unités linguistiques constituant les entrées lexicographiques du *TLF* sont les suivantes : lettre de l'alphabet, lexie proprement dite (mot sémantique ou mot grammatical), élément formateur (affixe ou tout élément lexical non autonome intervenant dans la formation de lexies). Cette dernière catégorie occupe une place importante dans le *TLF* parce que ce type de dérivation est révélatrice de la créativité d'une langue (→ § 2. 3. 2.).

3. 2. 2. L'établissement de la nomenclature se fait en fonction de paramètres complémentaires, généraux et particuliers.

3. 2. 2. 1. Interviennent d'abord les caractéristiques générales du type de langue que l'on veut décrire, liées au public visé (→ § 1. 2.), à la synchronie choisie (→ § 2. 1. 1.) et au type de dictionnaire envisagé (→ § 2. 3.). Dans le cas du *TLF*, le type de langue à décrire peut être défini comme suit :

- le français en usage dans la période choisie ;
- le français du monde francophone (y compris les zones extérieures à l'hexagone) ;
- le français standard, mais aussi les vocabulaires de spécialités dans leurs composantes fondamentales ;
- le français écrit, mais aussi des aspects essentiels de la langue parlée, même marginale, et des régionalismes bien établis⁷.

⁷Pour la prédominance de la langue écrite et, particulièrement, de la langue littéraire, et les palliatifs employés pour tempérer cette prédominance, voir [Imbs, 1971, p. xxii-xxiii (b) et p. xxix-xxx (5)].

D'autre part, les mêmes paramètres généraux permettent de retenir, en principe, des catégories de mots tels que : des mots sortis de l'usage mais présents chez des auteurs du corpus pour décrire des réalités antérieures, des créations d'auteurs, des locutions et vocables latins ou grecs, des dérivés de noms propres ou des noms propres devenus noms communs.

3. 2. 2. 2. Dans ce cadre général, les critères plus spécifiques de retenue sont fondamentalement les suivants, approximativement hiérarchisés (en ordre décroissant) :

- critère philologique : présence minimale dans la documentation textuelle (avec une prédominance accordée au corpus informatisé), dans un énoncé organisé en phrase de discours normal ;
- critère d'autorité : présence dans un certain nombre de dictionnaires faisant autorité et, pour certains types de vocabulaires, caution de spécialistes ;
- critère morphologique : appartenance à la famille morphologique d'un vocable déjà retenu ou possibilité de regroupement sous un élément formateur retenu ;
- critère de cohérence interne : présence dans un exemple du *TLF* ou dans sa métalangue.

La combinaison et la pondération relative (en fonction d'une certaine fréquence d'attestation) de ces critères permettent, entre autres, de résoudre les problèmes posés par les vocables les moins attestés dans la documentation. Des critères particuliers, complémentaires ou correctifs, et généralement restrictifs, parfois mis au point ou modifiés en cours de rédaction, s'appliquent aux vocables scientifiques et techniques et, plus spécialement, aux mots rares, mots de périodes antérieures, créations d'auteurs, aux régionalismes, aux ethniques et dérivés de noms propres, aux noms propres utilisés comme noms communs, aux mots ou expressions latines, aux mots étrangers (voir [Gorcy, 1972, p. 81-86]).

Au cours du temps et en plus de quelques correctifs, ces critères ont vu leur application se modifier (surtout en ce qui concerne les seuils de fréquence et d'attestation pris en compte) en fonction de facteurs divers :

pression périodique des contingences de volume global, recentrage sur le 20^e siècle avec exploitation d'une documentation complémentaire nouvelle, ajout de vocables proposé par les divers intervenants dans le projet (voir [Jurin, 1990, p. 21-27]).

3. 2. 3. La présentation matérielle des entrées lexicographiques répond à certaines règles.

3. 2. 3. 1. En ce qui concerne leur succession linéaire, l'axe général est l'ordre alphabétique, seulement 'perturbé' par l'adoption d'un principe de regroupement grammatical pour les participes passés retenus comme entrées en raison de leur emploi relativement fréquent comme adjectif (voire comme substantif ou comme adverbe). Un principe de regroupement morphologique a été adopté, dès le début, pour tous les vocables traités dans les articles consacrés à un élément formateur ; ce même principe a ensuite été étendu à des vocables qui, appartenant à la même famille morphologique qu'un autre, présentant une polysémie relativement restreinte et une fréquence généralement peu élevée, ont été traités en rubrique **DÉR.**(ivés) ou, pour les moins attestés et tous ceux qui se rapprochent d'une création d'auteur, en remarque⁸, dans la dépendance du vocable de rattachement présenté en titre d'article. Exceptionnellement, c'est un principe de regroupement sémantique qui justifie le rattachement à une entrée titre d'article de mots traités en remarque.

⁸En rubrique *Rem.*, dans les premiers volumes, et *REM.* (rubrique distincte de *Rem.*), dans les suivants.

3. 2. 3. 2. La graphie standard donnée en entrée est, en principe, celle qui est la plus fréquente dans la documentation textuelle et les dictionnaires (la graphie donnée par le *Dictionnaire de l'Académie française* étant, dans une certaine mesure, prédominante). Une ou des variantes peuvent être ajoutées, si ces variantes sont relativement fréquentes ou apparaissent dans les exemples de l'article ; les variantes tendent cependant à être mentionnées dans la rubrique consacrée aux faits de prononciation et de graphie, mais ont pu aussi être traitées en remarque.

3. 2. 3. 3. Conformément à la tradition, c'est la forme nominale qui est citée en entrée. Les entrées sont aussi des lexies de catégories grammaticales retenues par la tradition, mais le *TLF* inclut plus largement les participes présent et passé et les éléments formateurs.

La forme graphique d'entrée est suivie d'une mention de catégorie grammaticale : les déterminations de ce type relèvent d'une terminologie traditionnelle et sont choisies en fonction d'un critère de fréquence.

3. 2. 3. 4. L'entrée lexicographique est le plus souvent une lexie à séquence graphique unique. Mais des lexies à séquence graphique complexe apparaissent également : mots composés orthographiés exclusivement ou le plus fréquemment avec trait d'union, locutions françaises dont le composant de base n'a pas d'usage autonome dans la

⁹Ces lexies composées sont traditionnellement traitées en entrées indépendantes en fonction de leur fréquence d'emploi et de l'effacement, dans la conscience linguistique actuelle, du lien sémantique avec le vocable constitutif de référence.

période considérée, locutions étrangères ; en revanche, pour toutes les lexies composées ne relevant pas des catégories citées ci-dessus, on constate une nette prédominance du traitement traditionnel qui consiste à les traiter dans le cadre de la description de l'un des vocables constitutifs (→ § 3. 4. 3.)⁹, même si l'on observe, dans le cours de l'ouvrage, quelques tentatives de 'modernisation' : un certain nombre (réduit) de ces lexies composées, traitées dans les articles consacrés à l'un de leurs constituants, font l'objet d'une vedette de renvoi dans la succession alphabétique des vedettes autonomes.

3. 2. 3. 5. Certaines entrées sont dégroupées, d'autres regroupées.

3. 2. 3. 5. 1. Pour les vocables non dérivés, le dégroupement se fait fondamentalement en fonction d'un critère sémantique : s'il n'y a, entre des sens, aucun sème commun dans l'usage de la période traitée et que l'étymologie est différente, le dégroupement se fait automatiquement ; si l'étymologie est commune, le dégroupement se fait dans la mesure où les sens ne sont pas suffisamment liés. En cas de sèmes communs et en l'absence d'étymologie différente, le dégroupement résulte d'un critère morphologique (genre différent ; partie du discours différente, en principe à condition que la fréquence d'emploi soit jugée suffisante) ou d'un critère morphosémantique (présence d'un élément formateur à valeur sémantique différente).

Quant aux vocables dérivés de vocables dégroupés, ils sont dégroupés parallèlement au dégroupement des vocables dont ils sont dérivés.

3. 2. 3. 5. 2. La même entrée peut regrouper plusieurs formes. Ce regroupement est généralisé pour les variantes flexionnelles des formes nominales ou nominalisées ou leurs équivalents, en cas de variabilité du genre, et pour le nombre s'il s'agit d'une formation spéciale ou si le pluriel correspond à un ou des usages spécifiques bien établis. Il est aussi opéré pour des formes qui constituent des variantes graphiques (→ § 3. 2. 3. 2.). Il l'est également pour des formes essentiellement synonymes (ou ayant une valeur équivalente) qui diffèrent par le suffixe (ou un constituant dans le cas d'une unité complexe).

3. 3. Les catégories d'information, leurs modes généraux de présentation et leur organisation. Pour toute entrée lexicographique, il existe cinq types d'information possibles, dont l'existence effective dans le *TLF* est fonction de l'environnement lexicographique ou documentaire.

3. 3. 1. Les informations *sémantico-fonctionnelles* (ou analyse synchronique), décrivant les valeurs d'usage dans la synchronie considérée sont obligatoirement présentes (sauf en cas de vedette de renvoi qui constitue un simple relais pour une forme, généralement vedette

autonome ou sous-vedette, traitée à une place assez éloignée de sa position alphabétique attendue).

3. 3. 2. Les informations de *phonétique et d'orthographe* ne sont données que pour les mots en vedette autonome, en sous-vedette et en **DÉR.** ; dans ces limites, le minimum d'information obligatoire est constitué par la transcription phonétique¹⁰.

3. 3. 3. Les informations *sur l'histoire du mot depuis les origines et sur son étymologie* ont été très vite généralisées pour les mots sémantiques et les mots grammaticaux présentés en vedette autonome (pas toujours pour les participes présents) et en **DÉR.** ; les articles consacrés à une sous-vedette comportent parfois de telles informations. Dans le cas d'articles consacrés à un élément formateur, la description de la valeur générale d'usage de l'élément comporte des données succinctes d'étymologie, de même qu'un embryon d'étymologie est adjoint à certains mots traités dans ces articles ; d'autre part, un certain nombre de ces articles comportent des indications sur la vitalité de l'élément et fournissent quelques dates de premières attestations de vocables construits avec l'élément traité.

3. 3. 4. Les informations *statistiques* sont données, lorsqu'elles existent, pour les vedettes autonomes, les sous-vedettes et les mots traités en **DÉR.**

3. 3. 5. Les informations *bibliographiques* sont données lorsqu'elles existent dans les fonds documentaires.

3. 4. L'analyse sémantico-fonctionnelle¹¹

3. 4. 1. Le repérage et le choix des usages à décrire

3. 4. 1. 1. L'établissement des usages possibles d'un vocable résulte de l'examen philologique et de la confrontation des matériaux documentaires disponibles, sous-tendus par la connaissance intuitive du rédacteur. Les matériaux textuels, surtout par le biais des groupes binaires¹² pour le corpus informatisé, permettent essentiellement d'avoir une vision fondée du fonctionnement syntagmatique effectif du mot étudié, aboutissant à un certain classement sémantique, d'apprécier la fréquence des collocations et de détecter les séquences candidates au statut d'unités phraséologiques.

Les dictionnaires et les matériaux lexicologiques offrent une description d'usages déjà formalisée. Les éléments de cette description peuvent être confirmés, nuancés ou corrigés par les constatations faites lors de l'examen des matériaux textuels ; à l'inverse, ces dictionnaires et ces matériaux lexicologiques peuvent contenir la description d'usages non détectés à l'examen des matériaux textuels, qui devront faire l'objet de recherches plus approfondies.

¹⁰Dans les tout premiers tomes, ce type d'information n'est pas toujours présent pour les entrées répondant aux conditions décrites, ceci en fonction de la présence ou de l'absence de données dans les sources de référence.

¹¹On ne distinguera pas les entrées non sémantiques (principalement mots grammaticaux et éléments formateurs) des entrées sémantiques, même si, dans bien des cas, pour ces entrées non sémantiques, il faut parler de valeur ou de fonctionnalité plutôt que de signification. Pour les vocables non sémantiques, voir [Martin, 1972a].

¹²Voir ci-dessus note 6.

Enfin, la rubrique historico-étymologique et les articles du *TLF* consacrés aux synonymes-antonymes ou aux principaux mots du champ lexical de l'entrée traitée (pour autant qu'ils soient disponibles au moment de la rédaction) peuvent apporter des éléments de réflexion complémentaires¹³.

¹³Pour la description d'expériences de rédaction, voir [Fléchon, à paraître], [Marchaudon, 1990], [Arnould, 1990], [Henry, 1990].

3. 4. 1. 2. Parmi cet ensemble d'usages possibles, le choix de ceux qui seront effectivement décrits dans l'article du *TLF* répond à des critères assez semblables à ceux adoptés pour l'établissement de la nomenclature : type de langue décrite, critère philologique (attestation et fréquence dans les matériaux textuels), critère d'autorité, critère de rapport logico-sémantique (→ § 3. 4. 5. 1.) avec un usage retenu, critère de cohésion interne.

3. 4. 2. Les divers types d'usages décrits. Les usages sélectionnés qui font l'objet de sous-ensembles descriptifs homogènes recouvrent, sémantiquement parlant, les entités suivantes :

— acception ou sens : chacun des contenus de signification dont la distinction résulte de l'addition ou de l'effacement de sèmes (acception : une relation immédiate existant entre les acceptions) ou résulte de l'addition et de l'effacement de sèmes (sens : une relation immédiate n'existant pas entre les sens) (voir [Martin, 1972b, 1979]) ;

— valeur de fonctionnement pour les mots grammaticaux, les éléments formateurs et quelques autres vocables (→ § 3. 4. 4. 1. 1. 2.) ;

— emploi : phénomène combinatoire ou morphosyntaxique, qui ne modifie pas fondamentalement le contenu de signification et dont la fréquence ou l'intérêt linguistique paraissent importants ou dignes d'une description spécifique ; fait de discours qui s'observe avec une fréquence suffisante dans les documents textuels.

3. 4. 3. Les unités phraséologiques et les mots composés. Le mot ne peut pas toujours être uniquement défini isolément, il peut entrer dans une séquence constituant une unité lexicale complexe. En vertu de la prédominance de la langue écrite dans la lexicographie traditionnelle, ces séquences seront réparties en deux groupes, sur la base arbitraire de critères purement formels.

3. 4. 3. 1. Les unités phraséologiques sont des séquences lexicales formées de mots en relation syntaxique, mais qui ne sont liés par aucun artifice graphique et, de ce fait, elles ne peuvent être considérées et traitées comme des unités lexicales qu'en fonction de la conscience que l'on peut avoir de leur figement sémantique. Dans le *TLF*, la prise en compte de telles séquences en tant qu'entités ayant une identité propre et devant donc être analysées pour elles-mêmes, la distinction de leurs types et leurs

modes de présentation ont varié et se sont affinés en cours de rédaction. Ces unités phraséologiques peuvent relever de trois grandes catégories.

3. 4. 3. 1. 1. La catégorie la plus fournie et la plus représentative est constituée par les locutions¹⁴. La locution se distingue principalement par le fait que le sens de la séquence ne se déduit pas, ou pas entièrement, du sens de ses composants ; secondairement ou complémentaiement, le figement de la séquence peut être fondé sur la restriction de la combinatoire d'un des composants¹⁵ ou la saturation intentionnelle (voir [*Concepts* (R. Martin), 1995, p. 12-14]).

A l'exception des cas déjà signalés (→ § 3. 2. 3. 4.), ces locutions sont traitées dans le cadre de l'analyse sémantico-fonctionnelle d'un de leurs composants, généralement dans la dépendance logico-sémantique d'un usage de ce composant ; la séquence est enregistrée sous chacun des composants sémantiques, traitée sous l'un d'eux et faisant l'objet d'un renvoi sous l'autre. Le choix de l'entrée sous laquelle la locution reçoit un traitement lexicographique tend à répondre aux principes suivants (qui ne couvrent pas la totalité des cas) :

— de façon générale, la locution est traitée sous le composant sémantique le plus spécifique ;

— secondairement, les locutions fortement lexicalisées, surtout substantives, sont traitées sous le premier composant ou sous celui dont la modification sémantique est la plus sensible.

3. 4. 3. 1. 2. Sont aussi traitées comme des unités lexicales complexes des phrases plus ou moins figées, comportant une composante déictique et nécessitant, plutôt qu'une définition, l'expression des conditions pragmatiques de leur emploi.

3. 4. 3. 1. 3. La dernière catégorie d'unités phraséologiques est constituée par les proverbes et, éventuellement, les dictons¹⁶.

3. 4. 3. 2. Les mots composés sont des séquences lexicales dans lesquelles les constituants sont, le plus fréquemment, liés graphiquement par un trait d'union¹⁷. Leur traitement obéit généralement aux mêmes règles que les unités lexicales simples unitaires¹⁸ ; on remarquera, cependant, que des composés sont parfois traités dans le cadre de l'analyse sémantico-fonctionnelle d'un de leurs constituants, comme la majorité des unités phraséologiques.

3. 4. 4. Les éléments de la description des usages. La description d'un usage peut comporter, pour l'essentiel, trois grandes catégories d'éléments : les éléments qui concourent à la description du contenu de signification ou de la valeur, les indications métalinguistiques et les éléments d'illustration.

¹⁴Les termes de locution et d'expression ont été employés, la valeur d'emploi du second ayant pu varier et n'étant pas toujours très précise.

¹⁵Dans ce cas, on peut hésiter entre une présentation de locution traitée comme unité lexicale et une présentation de la combinatoire restreinte comme condition distributionnelle.

¹⁶Le choix du composant sous lequel les séquences de ces deux dernières catégories sont traitées se fait en fonction des mêmes principes généraux que pour les locutions.

¹⁷Les entités graphiquement unitaires, dont les constituants sont soudés, sont passées sous silence, car elles sont automatiquement considérées comme des unités lexicales à part entière.

¹⁸Dans les premiers tomes, ils peuvent également apparaître dans une rubrique COMP.

3. 4. 4. 1. Les éléments de description du contenu de signification ou de la valeur comportent, essentiellement, la définition et, complémentirement, les données de type paradigmatique.

3. 4. 4. 1. 1. Il existe deux grandes catégories de définition qui se distinguent fondamentalement en fonction de la nature des vocables dont on décrit les usages.

3. 4. 4. 1. 1. 1. La catégorie la plus représentative de la description lexicographique est la définition paraphrastique : elle s'applique essentiellement aux mots sémantiques et, plus largement, aux mots pour lesquels la langue autorise une paraphrase synonymique. Elle peut, essentiellement pour les termes et les usages techniques, être totalement ou partiellement empruntée à des dictionnaires de spécialités plutôt qu'à des dictionnaires généraux ; le cas échéant, il convient d'apporter à ces définitions citées les modifications de forme qui les rendent conformes aux principes adoptés dans le *TLF*.

La définition paraphrastique doit obéir aux principes généraux suivants :

— être concise, ne retenir que ce qui est pertinent, c'est-à-dire qui permette "l'identification de la chose dénommée, par opposition (ou différence) avec toutes les autres choses dénommables" [Imbs, 1960, p. 9], en réduisant au minimum les informations de type encyclopédique (→ § 2. 3. 1.) ;

— comporter des termes qui soient plus connus que le défini ;

— éviter la circularité ;

— être substituable en contexte sans modification : la définition paraphrastique est une séquence langagière qui joue le rôle d'apposition et doit donc consister en un énoncé relevant d'une catégorie grammaticale équivalente à celle de l'unité lexicale dans l'usage décrit.

La définition paraphrastique est, en principe, bipolaire : elle est constituée d'une première partie *pilote* comportant l'expression du ou des sèmes généraux et d'une seconde comportant des indications complémentaires qui rendent compte le plus souvent de la différence spécifique.

Les principaux types de définition paraphrastique que l'on observe traditionnellement en lexicographie peuvent se trouver dans le *TLF*, l'emploi de certains d'entre eux étant fortement limité :

— la définition hypéronymique (genre prochain et différence spécifique) doit être privilégiée ;

— les autres types ne doivent être employés que lorsque la définition hypéronymique est impossible, malaisée ou serait maladroite :

- définition antonymique (négation de la base) : ce type est à utiliser avec précaution pour éviter la circularité ;
- définition métonymique (partie, ensemble) : elle n'est possible que pour le substantif ;
- définition par approximation (espèce, sorte) : possible uniquement pour le substantif, elle peut, en principe, être évitée et est donc à rejeter ;
- définition énumérative : ce type est à proscrire ;
- définition par commentaire (contenant des éléments de définition introduits dans l'expression d'une condition d'emploi ou d'une indication de synonymie) : le type est à exclure ;
- définition dérivationnelle : ce type, en principe réservé aux vocables d'une même famille morphologique, peut être utilisé s'il y a parallélisme effectif entre les vocables en ce qui concerne la différence spécifique ;
- définition synonymique : ce type ne doit être utilisé que pour les cas de synonymie par variation connotative.

3. 4. 4. 1. 1. 2. La seconde catégorie de définition, de type métalinguistique, s'applique de préférence aux mots grammaticaux, aux constituants morphologiques, aux vocables ou aux usages qui relèvent essentiellement de faits d'énonciation, aux mots ou aux sens qui constituent des primitifs sémantiques : dans tous ces cas, on ne peut que fournir un commentaire sur le signe, décrivant sa valeur de fonctionnement.

3. 4. 4. 1. 2. Les informations de type paradigmatique ont pour but de montrer que le vocable, dans l'usage décrit, s'inscrit dans un réseau d'associations mémorielles.

Celles qui sont le plus couramment fournies dans un dictionnaire concernent la synonymie et l'antonymie. Après une phase de tâtonnements, consécutifs à l'ambiguïté même du concept de synonymie, et de forte influence de la tradition lexicographique, jointe à une volonté de donner des indications sur des relations paradigmatiques assez larges observées dans la documentation textuelle à dominante littéraire¹⁹, les principes de retenue concernant ces données dans le *TLF* ont été les suivants :

— sont mentionnés comme synonymes : les synonymes par variation connotative (en s'attachant à noter les indicateurs de différenciation) et les synonymes par variation dénotative, en principe lorsqu'ils sont commutables dans les exemples cités ;

¹⁹Ce qui explique la mention quasi-synon., la présence éphémère d'une rubrique PARAD.[igmes], qui ont eu cours dans certains tomes, de même que les listes tantôt trop et tantôt pas assez restrictives de synonymes et d'antonymes.

— sont mentionnés comme antonymes : les antonymes contradictoires et les antonymes contraires ; les oppositions de contraste à valeur culturelle ne sont pas présentés comme antonymes, mais signalés en liaison directe avec la définition.

Le cas échéant, des phénomènes d'une paradigmatique plus large peuvent faire l'objet d'un commentaire en remarque.

Relèvent aussi du domaine des rapports paradigmatiques les mentions de correspondance entre usages parallèles de mots appartenant à la même famille morphologique ou les indications portant sur la nature de la catégorie générique à laquelle appartient le signifié.

3. 4. 4. 2. Des indicateurs métalinguistiques complètent l'analyse linguistique des usages en précisant les caractéristiques de fonctionnement du mot liées à son utilisation effective en discours. Ces caractéristiques sont fonction de :

— l'environnement syntagmatique : précisions portant principalement sur la catégorie grammaticale spécifique à l'usage décrit (indicateurs grammaticaux), les formes typiques de collocations syntaxiques (constructions), les restrictions de combinatoire (voir [Martin, 1972b, 1979]) et les contraintes sélectionnelles de sous-catégorisation (restrictions sémantico-conceptuelles touchant les éléments de contexte syntaxiquement liés) ;

— la situation de communication : précisions portant sur l'environnement socio-culturel (domaine institutionnel dont relève l'usage ou champ thématique plus ou moins large) ou sur l'environnement stylistique (niveaux et registres de langue) ;

— l'opération psychique permettant de relier les usages d'un même vocable : il s'agit des indicateurs sémantiques, dérivés des figures de rhétorique, impliquant toujours une situation de polysémie lorsqu'ils explicitent les liens existant entre des acceptions²⁰.

²⁰Ces indicateurs peuvent aussi être utilisés dans la description de faits de discours et donc pour des mots qui ne sont pas nécessairement polysémiques, deux d'entre eux étant réservés à ce type d'emploi : p. métaph. et p. compar.

3. 4. 4. 3. Les éléments d'illustration occupent une place importante dans le *TLF*, justifiée par la volonté de fournir la preuve philologique de la validité de l'analyse présentée et de témoigner du fonctionnement de la langue dans ses réalisations effectives. Tous ces éléments d'illustration, qui doivent impérativement provenir, sous leur forme originale ou sous une forme syntaxique standardisée, de la documentation, essentiellement des matériaux textuels, se répartissent en deux groupes, de nature et de fonction différentes.

3. 4. 4. 3. 1. Il y a, tout d'abord, des contextes, non référencés, réduits à des syntagmes grammaticalement et sémantiquement complets, d'usage non ambigu et largement attesté dans la documentation textuelle (à défaut,

dans certains dictionnaires, souvent référencés dans ce cas). Ces syntagmes-types sont groupés selon un critère essentiellement syntaxique et, dans ce cadre, par ordre alphabétique (parfois par ordre de fréquence décroissante ou par affinité sémantique) des éléments constitutifs autres que l'entrée. Ils illustrent les structures syntaxiques les plus typiques et les plus usuelles du vocable traité.

3. 4. 4. 3. 2. Il y a ensuite les contextes référencés, c'est-à-dire des contextes d'une phrase minimum, puisés sans modification de leur texte (à l'exception d'éventuelles coupures internes, signalées comme telles, ou d'explicitation d'éléments pronominaux) dans la documentation principalement textuelle. Le nombre, la longueur et la présentation de ces contextes²¹ ont varié en fonction des contraintes d'espace typographique, mais en conservant toujours un seuil minimal en vue de respecter l'exigence philologique. Le choix de ces exemples répond aux critères principaux suivants : non-ambiguïté, pertinence, richesse paradigmatique ; secondairement, ils peuvent être choisis pour leur valeur encyclopédique (surtout en complémentarité avec la définition), pour leur valeur historique et culturelle ou pour leur valeur esthétique ; il convient également, pour les usages communs à toute la période prise en compte par l'analyse synchronique, de respecter une répartition chronologique équilibrée, tout en privilégiant les attestations de la deuxième moitié de cette période²².

21 Exemples enchaînés ou détachés.

3. 4. 5. Organisation des sens dans une structure descriptive. Les divers usages ne sont pas seulement délimités et décrits en tant que tels, ils sont aussi organisés dans un ensemble structuré qui constitue la description synchronique de l'entrée considérée. Il n'existe pas de procédure précise et immuable qui puisse être suivie pour parvenir à cette fin. En revanche, certains principes généraux guident le choix des regroupements et de la construction d'ensemble (voir [Imbs, 1977, p. x-xi] ; [Gorcy, 1972, p. 93 ; 1989, p. 906-908] ; [Martin, 1979, p. 259]).

22 Les premiers tomes comportent aussi des syntagmes référencés attestant, en principe, d'une syntagmatique à caractère stylistique ou d'une création d'auteur.

3. 4. 5. 1. Ces principes sont, prioritairement, de type logico-sémantique. De façon générale, il convient de privilégier un plan fondé sur des critères sémantiques, les critères formels et syntaxiques étant considérés comme secondaires et complémentaires ; ces critères formels et syntaxiques peuvent cependant paraître fonder la hiérarchisation primaire des usages (surtout les critères syntaxiques, dans le cas du verbe essentiellement) lorsqu'ils sont le commun dénominateur de regroupements sémantiques.

L'organisation des usages doit respecter un principe d'intégration fondée sur la proximité et la hiérarchie sémantique, ce qui implique les règles pratiques suivantes :

— les acceptions sont traitées dans la dépendance des sens auxquels elles se rattachent ; les emplois sont traités dans la dépendance de

l'acception ou du sens dont ils ne constituent que des extensions de description ; les unités phraséologiques sont traitées dans la dépendance de l'usage auquel elles peuvent être logiquement rattachées :

— l'acception concrète précède les acceptions abstraites ou toutes les acceptions qui peuvent en être dérivées par effacement ou addition de sèmes, de même qu'est considérée comme acception de base celle qui désigne un objet de la nature par rapport à un artefact ; le général précède le plus souvent le particulier ; le fait de langue précède le fait de discours ;

— pour le verbe, ou l'adjectif, la polysémie interne est prioritaire par rapport à la polysémie externe.

3. 4. 5. 2. Quelques principes de nature totalement différente peuvent intervenir de manière complémentaire, surtout lorsque les principes logico-sémantiques atteignent leurs limites :

— critère de fréquence d'une part et, de l'autre, critère de filiation ou de succession historique ; dans certains cas, ces deux critères peuvent entrer en concurrence : dans le *TLF*, malgré des hésitations, la pratique a tendu à privilégier le critère historique, en fonction de l'orientation générale du projet (→ § 2. 1.) ;

— succession selon l'ordre alphabétique des domaines pour des usages techniques regroupés, ou de locutions.

3. 4. 5. 3. Reste un dernier principe, sous-jacent, et auquel il n'a pas toujours été accordé l'importance qu'il mérite : la cohérence apparente des critères qui fondent, dans la présentation des données d'analyse, la structuration en niveaux hiérarchiquement équivalents.

3. 5. Les données phonético-orthographiques

3. 5. 1. Dans la description des faits de prononciation et de graphie, la visée est à la fois synchronique et diachronique : il s'agit de donner une image de la prononciation et de l'orthographe actuelles et de rendre compte des variations phoniques et graphiques au cours de la période considérée²³.

3. 5. 2. Cette description est essentiellement fondée sur les données d'un certain nombre d'ouvrages de référence spécifiques (ensemble enrichi en cours de rédaction), des dictionnaires généraux comportant des données de ce type et, complémentairement, de la documentation textuelle. Pour l'usage actuel, elle exploite également les résultats d'une enquête qui a porté à la fois sur des faits généraux et sur les mots eux-mêmes (voir [Imbs, 1971, p. XLII], [Reimen, 1972, 1974]).

²³Voir [Champy, 1972]
(la sous-rubrique
Dérivés et Composés a
rapidement été
supprimée).

3. 5. 3. Sous sa forme stabilisée, la rubrique peut comporter les informations suivantes :

— les données strictement phonétiques : représentation phonique²⁴ de la forme principale du vocable traité, sous une forme nominale, éventuellement suivie d'une ou de plusieurs variantes correspondant à la même forme ou aux autres formes graphiques citées dans l'entrée (accompagnées, le cas échéant, de références et de commentaires) ; représentation phonique de certaines formes flexionnelles significatives ; développements relatifs à la variabilité phonique ;

— mention des éventuels homonymes et homographes ;

— données orthographiques : présence et formes dans le *Dictionnaire de l'Académie française* ; variantes graphiques souvent accompagnées de références, voire d'un commentaire ; mention de la ou des formes graphiques du pluriel ; mention de l'invariance ;

— mention des principales particularités de conjugaison, pour les verbes.

3. 6. Les données historico-étymologiques. En fonction des modifications subies par le projet d'origine (→ § 2. 1.), la rubrique du *TLF* comportant les données historico-étymologiques a été "conçue comme une notice d'accompagnement à l'«article de synchronie», permettant de rattacher le mot tel qu'il apparaît dans la «synchronie» des XIX^e-XX^e s. à ses sources au travers des étapes antérieures de son existence" [Dufour, 1990, p. 141]. Cette notice comporte deux types d'informations complémentaires.

3. 6. 1. Une première partie a pour objectif de retracer "la vie du mot depuis son entrée dans la langue française jusqu'à l'époque moderne" [Gérard, 1972, p. 273]. Les sources des informations fournies sont constituées par des dictionnaires de langue, des index d'œuvres littéraires, des relevés de datations publiées, des études lexicologiques, les ressources de l'*IGLF* et des autres corpus textuels, sources complétées par des recherches spécifiques et l'aide de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, le cas échéant. La mise au point de l'histoire du mot est fondée sur un examen critique des sources, une confrontation avec les meilleures éditions scientifiques, un contrôle des textes en vue de donner, autant que possible, des informations de première main qui renouvellent les datations.

3. 6. 1. 1. Cette analyse historique fournit les premières attestations des principaux sens, acceptions, emplois, locutions et syntagmes fréquents. Pour chaque attestation peuvent être mentionnés les éléments suivants :

— date ;

²⁴Pour les symboles utilisés, voir la «Note technique sur la transcription phonétique» des différents tomes du «TLF».

- indicateurs métalinguistiques de catégories similaires à ceux de l'analyse sémantico-fonctionnelle ;
- formes graphiques spécifiques ou unité phraséologique ;
- définition ou explicitation de la valeur ou de la fonction du mot ;
- référence d'attestation et, éventuellement, citation du contexte ;
- données complémentaires concernant l'existence, la disparition d'un usage, notations stylistiques.

3. 6. 1. 2. Les principes de structuration des données historiques sont de trois ordres : chronologique, sémantique et grammatical, mais le sémantique et le grammatical sont globalement et fondamentalement subordonnés au chronologique, qui est toujours le principe primordial, même sous-jacent.

3. 6. 2. La seconde partie de la notice "essaie de déterminer l'origine du mot et tout ce qui peut l'éclaircir antérieurement à son apparition en français, dans les différents ensembles où il se trouve inclus" [*op. cit.*] ; sa mise au point est fondée sur les dictionnaires étymologiques du français (surtout le *FEW*) et des langues d'emprunt, sur des dictionnaires des langues gallo-romanes ou des langues sources anciennes et modernes, sur des études étymologiques et lexicologiques. De façon générale et surtout si le mot est issu d'une langue autre que le français, les informations fournies sont les suivantes :

- type de filiation étymologique et type de langue source ;
- forme de l'étymon, origine étymologique de cette forme, éléments de définition du contenu sémantique de cette forme ;
- variantes flexionnelles ou formelles de l'étymon ;
- source d'information.

En cas d'origine obscure ou discutée, la notice rend surtout compte de l'hypothèse ou des hypothèses qui sont jugées préférables, "satisfaisant au plus grand nombre de critères possibles" [Dufour, 1990, p. 155].

3. 6. 3. Les principes qui viennent d'être décrits sont valables pour toutes les notices historico-étymologiques du *TLF*. Les différences qui s'observent dans la réalisation effective résultent de l'action de trois facteurs :

- dans les tout premiers articles du tome 1, a été adoptée une structuration binaire autour de la date pivot de 1789 ; cette présentation a rapidement été abandonnée au profit d'une description continue de l'évolution du mot traité ;

— en cours de rédaction, la notice a bénéficié d'une documentation toujours plus importante en ce qui concerne les textes antérieurs au 19^e siècle ;

— les limitations de l'espace typographique disponible ont entraîné des réductions (d'ampleur variable selon les époques de rédaction) qui ont surtout porté sur les éléments suivants :

- les usages désuets à l'époque couverte par la synchronie ne sont retenus que s'ils constituent des chaînons indispensables à l'exposé ;

- l'histoire ne doit s'attacher qu'aux grandes étapes de l'évolution sémantique ou syntaxique du mot ;

- les définitions sont réduites au minimum et même absentes s'il n'y a pas de risque d'ambiguïté ;

- les contextes des références ne sont cités qu'exceptionnellement ;

- les données concernant l'histoire de l'étymon ne sont précisées que dans la mesure où elles sont nécessaires à la compréhension de l'exposé ;

- le nombre d'hypothèses étymologiques prises en compte s'est réduit²⁵.

²⁵Voir un exemple commenté dans [Abélard, Chauvet, 1990].

3. 7. Les données annexes : statistiques et bibliographiques.
Restent deux types de données annexes.

3. 7. 1. L'information statistique fournit le nombre d'occurrences de l'unité lexicale considérée, dans le corpus littéraire informatisé tel qu'il était constitué à la date de la publication du *Dictionnaire des fréquences*²⁶ dont sont extraites les données chiffrées du *TLF*. Ces données se répartissent en deux catégories : la fréquence absolue de l'unité dans le corpus, pour les deux siècles, et sa fréquence relative, demi-siècle par demi-siècle, par rapport à la fréquence absolue rapportée à 100 000 000 occurrences (voir [Imbs, 1971, p. XLIV]).

²⁶CNRS - *TLF*, Didier, Nancy, 1971.

3. 7. 2. Quant aux données bibliographiques, leur existence relève du principe philologique qui fonde la réalisation du *TLF* et qui "considère nécessairement les études bibliographiques comme une source ou comme un moyen de contrôle de l'information" [Imbs, 1971, p. XLV].

Conclusion générale

Cette description montre, à l'évidence, que, quand on s'interroge sur la pratique lexicographique, il faut avoir à l'esprit le nombre des facteurs en cause, la complexité de leur mise en œuvre et l'enchevêtrement de leurs

effets, sans oublier l'acteur humain qui doit mener le jeu et parvenir à maîtriser l'ensemble... en dépit de ses faiblesses, de la variété des paramètres de son travail (voire, éventuellement, de leur contradiction) et de la difficulté, même pour un cerveau bien fait, à maintenir sans faillir une relation permanente entre les paramètres de l'analyse, la documentation lexicale et le dictionnaire en cours d'élaboration.

(CNRS-INaLF)

Bibliographie

ABÉLARD (J.), CHAUVET (M.)

1990, "Rédaction à épisodes... ou des divergences sont-elles inéluctables entre les rubriques de diachronie et synchronie ?", *Autour d'un dictionnaire : Le «Trésor de la Langue Française», témoignages d'atelier et voies nouvelles*, CNRS-INaLF, Didier édition, p. 161-169.

ARNOULD (G.)

1990, "Tenir compte : quelques directions pour l'étude descriptive de cette locution dans la langue scientifique et technique des 19^e et 20^e siècles", *Autour d'un dictionnaire...*, p. 53-67.

CHAMPY (C.)

1972, "La rubrique «Prononciation et orthographe» du *Trésor de la langue française*", *Le Français moderne*, 40, n° 2, p. 184-187.

[Concepts]

1995, *Les Concepts opératoires de l'INaLF*, CNRS-INaLF.

DUFOUR (G.)

1990, "Pour une meilleure lecture de la rubrique «étymologie et histoire» du *TLF*", *Autour d'un dictionnaire...*, p. 141-160.

FLÉCHON (G.)

à paraître, "Expérience de rédaction : la mise au point de quelques rubriques synchroniques dans le *TLF*".

GÉRARD (Th.)

1972, "*Trésor de la Langue Française* : la rubrique d'étymologie et d'histoire", *Le Français moderne*, 40, n° 3, p. 273-277.

GORCY (G.)

1972, "*Trésor de la Langue Française* : méthodologie générale. 1. Etablissement de la nomenclature du dictionnaire. 2. La rubrique d'analyse synchronique des mots sémantiques", *Le Français moderne*, 40, n° 1, p. 82-96.

1989, "Différenciation des significations dans le dictionnaire monolingue : problèmes et méthodes", *Dictionnaires. Encyclopédie internationale de lexicographie*, t. 1, Berlin, New York, Walter de Gruyter, p. 905-917.

HENRY (Fr.)

1990, "Traitement de deux mots empruntés à l'anglais : *canopée* et *groupie*", *Autour d'un dictionnaire...*, p. 117-140.

IMBS (P.)

1960, "Au seuil de la lexicographie", *Cahiers de lexicologie*, n° 2, p. 3-17.

1971, *Trésor de la langue française*, t. 1, Préface, p. IX-XLVII.

1977, *Trésor de la langue française*, t. 5, Préface, p. VII-XII.

JURIN (Cl.)

1990, "Etablissement d'une nomenclature : principes méthodologiques", *Autour d'un dictionnaire...*, p. 21-27.

MARCHAUDON (P.)

1990, "Dictionnairite", *Autour d'un dictionnaire...*, p. 1-11.

MARTIN (R.)

1972a, "Trésor de la Langue Française : le traitement des mots grammaticaux et des éléments formateurs du lexique", *Le Français moderne*, 40, n° 2, p. 177-183.

1972b, "Esquisse d'une analyse formelle de la polysémie", *Trav. Ling. littér.*, t. 10, p. 125-136 (repris dans *Pour une logique du sens*, 2^e éd., 1992, p. 75-86).

1979, "La Polysémie verbale. Esquisse d'une typologie formelle", *Trav. Ling. littér.*, t. 17, p. 251-261.

REIMEN (J.-R.)

1972, "Les représentations «Enq.»", *Le Français moderne*, 40, n° 2, p. 188-192.

1974, "Variabilité des représentations «Enq.»", *Le Français moderne*, 42, Suppl., p. 25-29.

On se reportera aussi aux articles contenus dans *Le Français moderne*, 62, n° 2 (1994) : *Autour du «Trésor de la Langue Française (T. L. F.)» : la lexicographie française des dix dernières années.*